



21/11/2018

Sommaire

La somme [...] Vivre en Somme - 01/05/2016	3
Le miscanthus, un couvert faunistique exotique Horizons Nord-Pas-De-Calais - 13/05/2016	4
Plantes. Miscanthus, la bonne paille Le Télégramme Ouest-Cornouaille - 28/05/2016	5
Le miscanthus a été récolté au Perray Ouest France Rennes Sud - 30/05/2016	6
Les cultures énergétiques en zone de captage : gagnant-gagnant Hydroplus - 01/06/2016	7
Deux frères de Saint-Caprais tentent une nouvelle culture Le Berry Républicain Bourges - 15/06/2016	9
La Codema présente son unité biomasse ce vendredi 24 juin Aveniragricole.Net - 23/06/2016	10
Le miscanthus, source d'énergie et de paillage pour les territoires bioenergie-promotion.fr - 28/06/2016	11
PORTE OUVERTE : LE POTENTIEL DU MISCANTHUS Réussir l'Union Agricole - 30/06/2016	13
Le miscanthus, pourquoi pas ? Horizons Nord-Pas-de-Calais - 01/07/2016	14
Les frères Lesch cultivent le miscanthus à Saint-Caprais L' Echo du Berry - 13/07/2016	15
Des multiples utilisations du miscanthus Horizons Nord-Pas-de-Calais - 05/08/2016	16
Un appel à projets pour la production de chaleur LaFranceAgricole.com - 05/10/2016	17



QUE SONT-ILS DEVENUS ?

La Somme, terre d'avenir pour le miscanthus

Philippe Colin cultive du *miscanthus* depuis 2007 à Hangest-sur-Somme, près d'Airaines. Cette plante pérenne est un combustible économique, mais aussi une litière pour les volailles ou les chevaux.



« Quand j'ai commencé, j'avais dans l'idée de vendre le *miscanthus* pour des chaudières collectives. J'ai échelonné les plantations sur plusieurs années et au fur et à mesure de nouveaux débouchés se sont présentés », explique Philippe Colin, à la tête de Lamont Colin Energies. Lorsque *Vivre en Somme* l'avait rencontré en 2009, il avait planté 80 hectares de cette plante. Aujourd'hui, il en possède 250 et en a récolté 3 000 tonnes (soit 25 000 m³) l'an dernier. Il est le plus gros producteur individuel en France.

UN COMBUSTIBLE POSITIF

Le *miscanthus* est une plante pérenne, non invasive, dont la culture demande peu d'entretien passée la première année. La première récolte a lieu l'année suivant la plantation et la production augmente jusqu'à 5 ou 6 ans. La plante atteint alors sa production maximale

et ce pendant 20 à 25 ans ! « Le *miscanthus* ne demande pas d'engrais, il capte son azote lui-même. Il stocke beaucoup de CO₂ pendant sa croissance, si bien que même en l'utilisant comme combustible dans une chaudière, il rejette moins de CO₂ en brûlant qu'il n'en a capté », souligne Philippe Colin qui devrait bientôt demander la certification biologique pour sa production. La mairie d'Hangest-sur-Somme a investi dans une chaudière au *miscanthus*. Ce choix est encore rare en France, même si les producteurs peuvent garantir un prix fixe sur 15 à 20 ans, car la production est durable.

DES USAGES MULTIPLES

« Nous vendons le *miscanthus* à proximité. Si quelqu'un au-delà de 100 km me demande mon produit, j'aide à l'implantation d'une culture de proximité, c'est ça le bon sens ! », insiste Philippe Colin. Ainsi, il approvisionne certains agriculteurs

en fin de saison qui n'ont plus assez de réserve pour leur chaudière, livre d'autres le temps que leur récolte soit suffisante. Le débouché le plus important est celui des élevages de bovins. La plante aide les vaches à ruminer, il suffit d'en ajouter 300 à 500 g à leur ration journalière. Le *miscanthus* sert aussi de paillage horticole pour empêcher la levée des mauvaises herbes et maintenir l'humidité de la terre, de litière pour les animaux grâce à son pouvoir trois fois plus absorbant que la paille de céréales, mais également d'isolant. Philippe Colin compte bien développer cette dernière facette en testant un mélange de *miscanthus* et de chaux pour réaliser le sol de son futur hangar de stockage. ■

Gwendoline Yzèbe



Le miscanthus, un couvert faunistique exotique

Spécialiste des nouvelles biomasses végétales, Novabiom présente l'herbe à éléphant comme une plante intéressante pour des couverts favorables à la faune sauvage. La variété développée par Novabiom est le miscanthus giganteus. On oublie les traditionnelles bandes de maïs ou de moutarde et l'on regarde du côté d'une plante plus exotique, le miscanthus. Présente au salon Saison de chasse comme dans d'autres manifestations à caractère plus agricole, la société Novabiom entend bien développer l'introduction du miscanthus comme couvert... faunistique ; autrement dit pour servir de refuge et d'abri hivernal. Pour l'heure, il faut admettre que l'on retrouve davantage la culture du miscanthus pour la production de biomasse ou comme élément végétal permettant de fixer les particules dans des zones où les terres sont polluées. Dans la région Hauts de France, l'Hippodrome de la Capelle (02) l'utilise comme litière dans les boxes à chevaux.

Élément de lisière

Le miscanthus est une graminée pérenne de la famille des poacées. La variété développée par Novabiom et cultivée à grande échelle en France comme en Europe est le miscanthus giganteus. Il s'agit d'un hybride naturel du miscanthus sinensis et du miscanthus sacchariflo-rus. Stérile, il se développe à partir de rhizomes non invasifs. Ses cannes peuvent atteindre 4 mètres de hauteur. Elles se récoltent sèches à la fin de leur

sénescence, entre mars et avril, lorsque leur humidité est inférieure à 17%. Novabiom rappelle néanmoins que la récolte ne présente pas de caractère obligatoire et constitue de fait un élément de lisière fixe intéressant.

Peu d'entretien demandé
L'implantation de miscanthus au cœur d'un territoire est favorable à la faune, rappelle Novabiom puisqu'elle contribue à créer « une mosaïque de cultures permettant la circulation, notamment des insectes polyphages comme les ca-rabes » ; ces derniers étant de précieux auxiliaires de l'agriculture. Au moment des moissons, la parcelle de miscanthus offre un abri contre les prédateurs ou les intempéries. Néanmoins, si le miscanthus peut servir de couvert à la petite faune sauvage, il va de soi que leurs prédateurs sauront aussi s'y servir ; d'où l'intérêt d'observer régulièrement la parcelle pour connaître sa fréquentation et le cas échéant, intervenir pour la régulation d'espèces indésirables. L'un des autres avantages du miscanthus est sans doute le faible entretien qu'il demande. En place toute l'année, il permet le développement d'une microfaune riche, intéressante pour le refuge, la nidification et le nourrissage. ■



Plantes. Miscanthus, la bonne paille

Steven Lecornu

Depuis quand cultivez-vous le miscanthus ? Nous avons effectué les premières plantations il y a six ans sur deux parcelles, soit une surface de trois hectares en tout. Ce terrain servait autrefois de pâture à nos chevaux. Il a fallu attendre trois ans pour pouvoir réaliser les premières récoltes. Chaque hectare donne environ 15 tonnes de paillage. À quel moment de l'année le miscanthus est-il récolté ? La plante, dont les tiges atteignent une taille comprise entre 2, 5 et 3 m, est coupée une fois par an au printemps. Nous faisons appel à une entreprise extérieure qui utilise une ensileuse à maïs. La récolte est ensuite finement broyée. Pourquoi avoir choisi cette graminée venue d'Asie ? Parce qu'elle est simple à exploiter. Je suis infographiste. C'est mon activité principale. De fait, je dispose d'un temps limité à consacrer à mon exploitation. Le miscanthus, que l'on appelle aussi « Herbe à Éléphant », poursuit sa croissance pendant plus de vingt ans. C'est un cycle long qui demande moins d'interventions. C'est idéal, par exemple, pour les exploitants à la retraite qui veulent conserver une activité sur leurs terres. Quel est le montant de votre investissement ? Il faut compter environ 3.000 € par hectare. À quoi sert le produit ? Il est principalement utilisé dans le paillage des espaces verts. Il sert aussi de litière dans les boxes des chevaux. Le miscanthus possède un plus grand potentiel puisqu'il peut aussi être transformé en bûches combustibles. Nous n'avons pas encore exploité cette piste car

les entreprises de transformation sont trop éloignées, dans le Nord de la France. Quels sont ses avantages ? C'est avant tout un produit biologique qui ne nécessite aucun traitement. Il permet aussi de repousser naturellement les limaces et empêche la formation de mauvaises herbes. Et surtout, le miscanthus n'acidifie pas les sols. Qui sont vos clients ? Principalement des particuliers qui, avec leur remorque, viennent se servir directement à l'exploitation. Quelques collectivités locales, dont la ville de Pont-l'Abbé, s'approvisionnent aussi chez nous. Ça marche bien et cela sans faire beaucoup de communication. Quels sont vos tarifs ? Le m³ en vrac est vendu 25 € TTC. On propose également le produit conditionné dans de gros sacs. Dans ce cas, le tarif est forcément un peu plus élevé. Pratique Contact : tél. 06. 89. 80. 54. 22. Marché aux fleurs aujourd'hui, de 10 h à 17 h, cour du château et Jardin des Doutes de Pont-l'Abbé. Au programme : seize exposants et trois conférences sur le thème « Jardiner au naturel » par l'association Maison de la Bio de Daoulas. Gratuit. ■



Le miscanthus a été récolté au Perray

Du miscanthus, aussi appelé « herbe à éléphants », avait été planté près de la station d'épuration de Saint-Erblon. Objectif : produire du combustible et améliorer la qualité des eaux.

L'initiative

Mardi, les services techniques de la commune ont missionné une entreprise de travaux agricoles pour récolter le miscanthus, au Perray, à Saint-Erblon.

Fin 2013, au Perray, en contrebas de la station d'épuration, avait été mis en terre 11 000 plants de saules à croissance rapide et du miscanthus dans une parcelle de 3 ha, acquise en 2002, dont 2 ha en zone humide. Une opération menée dans le cadre du plan bois-énergie associant les syndicats intercommunaux Val-de-Seiche et de la piscine de la Conterrie.

Énergies renouvelables

« **Au-delà de la production de biomasse ligneuse valorisée dans le cadre de notre politique de mobilisation des énergies renouvelables, avec la chaudière de la piscine intercommunale de la Conterrie, il s'agissait tout autant de répondre à notre objectif de parfaire le traitement des eaux issues de la station avant leur écoulement vers la Seiche** », explique Philippe Bonnin, maire et ancien président du syndicat Val-de-Seiche.

L'objectif de cette zone plantée de saules et de miscanthus consistait donc à retenir les micro-matières organiques résiduelles après traitement en station d'épuration,

ceci dans le but d'assurer la préservation de la qualité des eaux du bassin-versant médian de la Vilaine.

L'implantation de la culture du miscanthus a nécessité plusieurs années de suivi et d'entretien intense.

« **C'est une réalisation qui représente l'action locale la plus concrète en matière de production d'énergie renouvelable de proximité, ajoute l' élu. Elle s'inscrit dans l'objectif 2020 d'atteindre 20 % d'énergie renouvelable dans nos consommations. Nous trouverons un accord de partenariat constructif avec Rennes métropole pour assurer la gestion de ces parcelles de saules et miscanthus, à des fins de valorisation des ressources en biomasse renouvelable. Chacun en connaît l'importance écologique pour l'avenir.** » ■

■ PROTECTION DE LA RESSOURCE

Les cultures énergétiques en zone de captage : gagnant-gagnant

Planter des cultures énergétiques en zone de captage peut s'avérer bénéfique pour la ressource en eau sans pénaliser économiquement l'agriculteur, à condition d'assurer un débouché à la biomasse produite.



Ch. Agri. Alsace

Comment protéger efficacement les aires d'alimentation de captages contre les pollutions diffuses sans compromettre l'activité agricole, c'est le casse-tête à résoudre. Depuis plusieurs années, les acteurs agricoles se penchent sur les cultures énergétiques produisant de la biomasse utilisée comme source d'énergie, tels le miscanthus et la plantation de saules ou de peupliers avec une forte densité (taillis à courte rotation ou TCR). Leurs avantages : elles sont pérennes, nécessitent peu, voire pas d'in-

trants, peu d'interventions et couvrent le sol en permanence. « *On oppose souvent cultures énergétiques et alimentaires. Planter sur des zones de captage ne se fait pas au détriment d'une culture alimentaire et on peut, en plus, développer des synergies avec le territoire* », explique Élodie Nguyen, chargée de mission à la chambre d'agriculture de Picardie, qui a coordonné une étude nationale en 2014, financée en partie par l'Ademe. Elle a permis de recenser les projets existants, d'iden-

Plante originaire d'Asie, le miscanthus produit beaucoup de biomasse avec des intrants quasi nuls.

tifier les potentialités par bassin et de réaliser une analyse économique culture par culture. Parmi celles-ci, le miscanthus a depuis quelques années le vent en poupe : cette plante originaire d'Asie, dont la culture dure au moins quinze ans, produit beaucoup de biomasse avec des intrants quasi nuls. C'est économiquement l'une des plus favorables pour l'agriculteur. Seule l'implantation est coûteuse : près de 3 000 euros à l'hectare.

Un projet pionnier a été lancé à Ammertzwiler, en Alsace, en 2009. Le captage, prioritaire au titre du Sdage, présentait en 2007 des taux de nitrates avoisinant les 40 mg/litre et des traces de désherbants. En parallèle de la mise en place de mesures agroenvironnementales (MAE), 27 hectares de miscanthus ont été implantés en 2009 et 2010. Les agriculteurs se sont engagés pour quinze ans à ne pas fertiliser ni traiter. De son côté, le syndicat d'eau potable local a pris en charge les frais d'implantation avec l'aide de l'agence Rhin-Meuse. Le débouché était tout trouvé, puisqu'une chaudière collective à bois alimentait déjà certaines habitations du village. « *Les agriculteurs approchent*

Le miscanthus sous surveillance

La variété *Miscanthus giganteus* implantée sur les parcelles agricoles, bien qu'importée en France, ne présente a priori pas de risques. Néanmoins, sa voisine, *Miscanthus sinensis* importée à des fins ornementales (roseau de Chine) est considérée comme une plante envahissante dans certains pays. Plusieurs études ont donc été réalisées suite au développement de la culture en France. « A priori, elles montrent que le type de *miscanthus* utilisé ne présente pas de caractère invasif, car il est stérile. Mais l'agence Rhin-Meuse préfère appliquer le principe de précaution. Nous demandons un protocole de suivi des parcelles pour en surveiller l'évolution », détaille Philippe Goetghebeur. Il s'agit aussi pour les agriculteurs d'être vigilants et de s'assurer qu'ils implantent la bonne variété de *miscanthus*. Par ailleurs, un arrêté national interdit l'implantation de la plante comme bande tampon le long des cours d'eau.



Ch. Agn. Allard

ainsi les marges brutes qu'ils avaient précédemment avec leurs cultures », assure Christophe Gintz, conseiller spécialisé énergies renouvelables-drainage à la chambre d'agriculture d'Alsace. Et les résultats sur la qualité de l'eau sont là: la concentration en nitrates a baissé de près de dix points. À Brumath (67), ce sont 15 hectares qui ont été implantés en 2012. Une chaufferie destinée à alimenter les bâtiments communaux a été réalisée, et une convention sur dix-sept ans a été signée afin de garantir l'achat de *miscanthus* à un prix fixe aux agriculteurs. Elle a vu le jour grâce à la volonté de la collectivité de mettre en place un projet de territoire. Car le coût de son utilisation comme combustible est, pour l'instant, peu compétitif « La baisse du prix du gaz freine actuellement de nombreux projets », reconnaît Élodie Nguyen. D'autres débouchés existent comme le paillage horticole, une alternative intéressante pour les collectivités qui devront bientôt se passer de produits phytosani-

Les saules permettent d'améliorer l'infiltration de l'eau et d'éviter le ruissellement.

taires. Le *miscanthus* peut aussi servir à réaliser un matériau de construction bio-sourcé, mais la filière est encore émergente.

À Brumath, le *miscanthus*, grâce à sa couverture permanente des sols, répond aussi à une problématique d'érosion et de ruissellement. Un atout des cultures énergétiques étudié par le projet Innobioma lancé l'année dernière en Seine-Maritime. « Il s'agit d'im-

planter des bandes de *miscanthus* ou de TCR de saules permettant d'améliorer l'infiltration de l'eau et d'éviter le ruissellement. L'objectif est d'installer 35 hectares de cultures pérennes d'ici à trois ans », détaille Bastien Langlois, chargé du projet à la chambre d'agriculture de Seine-Maritime. Agissant à la manière des bandes enherbées, des haies ou des fascines, elles ont l'avantage de rester productives pour les agriculteurs. Le projet est soutenu par l'agence de l'eau Seine-Normandie, qui finance à 70 % les implantations. « Les cultures énergétiques apparaissent globalement comme une solution gagnant-gagnant. C'est aussi une solution durable, car elles sont implantées pour vingt ans », explique Philippe Goetghebeur, directeur adjoint des politiques d'intervention de l'agence Rhin-Meuse, qui reste néanmoins prudent sur le *miscanthus* (lire encadré ci-dessus). L'agence étudie désormais la possibilité d'orienter ses aides pour conforter les filières agricoles issues de cultures sans intrants plutôt que d'indemniser les agriculteurs ou d'aider à l'implantation.

Pauline Rey-Brahmi



CA 76



Deux frères de Saint-Caprais tentent une nouvelle culture

Connaissez-vous le miscanthus ? Ne vous fiez pas à son nom imprononçable, le miscanthus est une plante bien pratique qui trouve de nombreux débouchés dans le bâtiment, l'énergie ou le jardinage. Cette semaine, les municipalités de Bourges et Saint-Amand-Montrond vont ainsi s'en faire livrer de grosses quantités respectivement 200 et 60 mètres cubes pour du paillage d'espaces verts. Et pour la première fois, elles proviendront de la Champagne berrichonne. Céréaliers à Saint-Caprais, Mickaël et Grégory Lesch viennent ainsi de trouver deux premiers débouchés pour cette production originale qu'ils ont lancée voici plusieurs années. « Après la crise des prix sur les céréales en 2008, nous avons senti qu'il était important de nous diversifier. La Chambre d'agriculture avait fait un essai de miscanthus dans le coin, alors nous avons tenté le coup », racontent-ils. Dès l'année suivante, ils décident de consacrer cinq hectares à cette expérience. Une surface qui sera immobilisée pour longtemps puisqu'il s'agit de rhizomes 75. 000 unités qui restent

en terre d'une campagne à l'autre. « C'était déjà un investissement car chaque rhizome coûte 15 centimes et il fallait faire venir une société spécialisée, expliquent les frères Lesch. Mais, passé cette étape initiale, la culture du miscanthus ne demandent aucun autre effort. » S'il se trouve dans un sol frais et bien arrosé, le miscanthus grandit ensuite à vue d'oeil jusqu'à trois mètres de haut ! Pas besoin d'engrais donc, ni de désherbant puisque la forêt vierge qui se forme empêche la croissance de tout autre plante au sol. En l'absence d'études agronomiques sur la question, impossible de dire quels sont, à terme, les avantages et les inconvénients de cette plante pour les sols. Mais Mickaël s'est déjà fait une idée empirique : « Le blé semé sur la parcelle où la Chambre d'agriculture avait jadis implanté du miscanthus est visuellement plus haut que le blé alentours ». Le miscanthus croit durant tout l'été et sèche pendant l'hiver. Ses longues feuilles tombent alors au sol pour former une sorte d'humus. Seules restent

alors les tiges que l'on récolte en avril avec une ensileuse. Elles donnent une paille fibreuse, volumineuse et légère à la fois. En plus du paillage, celle-ci peut servir de litière en élevage, mais aussi d'isolant pour le bâtiment, de combustible en pellets, voire entrer dans la composition de certains bétons.

Les frères Lesch vendent cette matière première entre 15 et 25 euros le mètre cube, selon un prix dégressif en fonction du volume. Des livraisons pour les grosses quantités sont possibles mais les particuliers sont invités à venir la retirer sur place.

SCEA Les Arcades. 8 rue Louis-Charby à Saint-Caprais. Tel : 06. 22. 51. 06. 94.

Floris Bressy floriss.
bressy@centrefrance.com ■



La Codema présente son unité biomasse ce vendredi 24 juin

Vendredi 24 juin, la coopérative de déshydratation mayennaise ouvre ses portes pour présenter ses nouvelles installations regroupées sur un site unique. Le process industriel n'est plus basé sur la récupération du gaz provenant du centre de déchets voisin, mais sur la biomasse. Une décision justifiée par un gain du débit de séchage.

Le **miscanthus** (mélangé au bois) a remplacé le biogaz à l'origine de la création de la Codema. L'impressionnant déménagement du tube sécheur s'est effectué mi-janvier. Pendant trois mois, les techniciens ont ensuite ajusté les réglages de leur nouvel outil. Le site est désormais opérationnel. Les bureaux, derniers à se déplacer depuis La Cousinière, doivent investir les locaux flambant neufs ce vendredi... Dans une semaine, l'ensemble des activités sera enfin regroupé sur le site de La Deloire, pour la deuxième porte ouverte de l'histoire de la Codema, tout juste un an après la première, qui avait attiré entre 250 et 300 personnes. Du biogaz à la biomasse. Le projet de regrouper tous les outils sur le site de La Deloire date de 2009. La question de la fourniture énergétique ne se posait pas encore. "L'idée était de remettre de la cohérence dans l'exploitation industrielle", résume le directeur, Christophe Segrétain. Mais la coopérative ne s'est finalement pas contentée de regrouper ses outils [jusqu'ici deux unités distantes de 800 mètres] : elle a aussi fait évoluer son process industriel. Une deuxième ligne de production est entrée en fonctionnement lors de cette campagne 2016. L'énergie n'est plus fournie par le groupe Séché, le site d'enfouissement de déchets situé de l'autre côté de la route (1). Il s'agit de biomasse. "Le biogaz limitait notre débit. On avait l'énergie mais pas suffisamment de capacité de débit". L'usine en a fait l'observation après les dernières installations, la presse à balles et le tapis sécheur, qui fonctionnent avec la chaleur récupérée de la cogénération de Séché (capacité de 10 MW). Le tambour à biomasse a une puissance nominale de 19 MW. Il est alimenté par des plaquettes de bois et du **miscanthus**, dont la coopérative a incité à la mise en place chez les agriculteurs, afin de se sécuriser 50 % de sa fourniture de biomasse. Une partie du **miscanthus** est encore fournie par la Coopédome. "Le bois aussi vient du local." Saturation et subvention Cette orientation de l'outil industriel n'a été possible que par une amélioration technique, au champ. "On a réduit notre puissance thermique, mais on a optimisé les chantiers de récolte", explique Christophe Segrétain. A l'entrée de l'usine, le produit présente un taux d'humidité moins important que par le passé. "Le gain est estimé aux alentours de 10 %, en cinq ans, sur la luzerne." Avec moins d'eau, forcément, "on enregistre un gain en coûts énergétiques". Et surtout, en qualité : "Depuis le passage en balles, l'idéal est d'avoir un taux d'humidité de 65 % des fourrages. Avec 80 %, l'ensileuse ne hache pas bien, elle écrase plutôt la plante, et on n'obtient pas des brins de 4-5 cm." L'objectif est désormais de saturer les outils, en augmentant les surfaces à 1 800 ha environ pour atteindre 40 000 t de produits à déshydrater. Ces investissements pour la biomasse représentent 3,4 millions d'euros. Mais une "bonne surprise" est tombée la semaine dernière : "Une subvention de 800 000 euros de l'Ademe." Frédéric Gérard Vue d'ensemble des outils de séchage : au centre, le tambour à biomasse.



Le miscanthus, source d'énergie et de paillage pour les territoires

Posté par Frédéric DOUARD le 28 juin 2016 • Dans la catégorie Agrocombustibles, Agrocombustibles Docs • Zone géo: France • Mots clés: Miscanthus • Soyez le 1er à déposer un commentaire



Champ de miscanthus en végétation, photo France Miscanthus
France Miscanthus publie deux brochures sur les valorisations du miscanthus en énergie et en paillage pour les jardins et espaces verts. Ces brochures contiennent un annuaire des fournisseurs et la présentation de 14 témoignages sur des projets de chauffage au miscanthus en France.

Les avantages environnementaux du miscanthus ne se résument pas aux seules réductions de GES. Rappelons que cette culture nécessite peu voire pas d'intrants, qu'elle est un moyen efficace de protéger les ressources en eau et de prévenir l'érosion, et qu'elle favorise le développement de la biodiversité de par un moindre travail du sol et un couvert végétal permanent. Cette culture s'inscrit donc pleinement dans la démarche de l'agroécologie.

De plus, le miscanthus constitue un levier efficace de développement de l'économie locale en s'insérant dans des circuits courts d'approvisionnement énergétique, en favorisant l'émergence d'une économie circulaire tout en permettant de maintenir et diversifier une agriculture de territoire.

Champs de miscanthus prêts à être récoltés, photo France Miscanthus

Surtout, les collectivités, entreprises, agriculteurs et autres structures qui ont choisi de se tourner vers des solutions thermiques incluant le miscanthus comme biocombustible y ont trouvé une solution économiquement rentable, aux durées d'amortissement relativement réduites par rapport aux technologies traditionnelles fondées sur les énergies fossiles.

La brochure « combustible » met en lumière des projets emblématiques de chauffage à base de miscanthus, tant sous l'angle environnemental, pratique qu'économique. Elle ambitionne de faire connaître cette solution au plus grand nombre, d'identifier les facteurs clés de réussite de tels projets et de recenser des partenaires techniques pertinents afin de permettre à d'autres collectivités de développer ce type de solution sur leur territoire.

Recolte de miscanthus, photo France Miscanthus

Liste des projets emblématiques de chauffage au miscanthus présentés :

1. Noyant-la-Gravoyère (49) Habitation 69 kW
2. Champhol (28) Habitation et logements locatifs 300 kW
3. Thimert Gatelles (28) Habitation 30 kW
4. Michel Galmel Tilly (27) Exploitation agricole et logements locatifs 100 kW
5. Conteville (76) Exploitation agricole et habitation 55 kW

Hangest-sur-Somme (80) Habitation 55 kW

- Hangest-sur-Somme (80) Bâtiments communaux (mairie, école, etc.) 100 kW
- ESAT Allaines (80) Locaux d'entreprise 400 kW
- Omiecourt (80) Gîte et habitation 150 kW
- Herleville (80) Exploitation agricole et logements locatifs 150 kW
- Notre-Dame d'Ourscamp (60) Bâtiments divers et logements 400 kW
- Brumath (67) Bâtiments communaux 255 kW
- Ammertzwiller (68) Bâtiments publics et habitations 400 kW
- Montélégier (26) Habitation 35 kW



Télécharger :

- Le **miscanthus** combustible.pdf – 2.5 Mo
- Le **miscanthus** en paillage.pdf – 1.3 Mo

Contact : contact@france-miscanthus.org

Source : www.biomasse-territoire.info

PORTE OUVERTE : LE POTENTIEL DU MISCANTHUS

Le label Innov'action distingue les portes ouvertes dédiées à l'innovation pour une agriculture performante sur le plan économique, environnemental et sociétal.

Le 23 juin se tenait la seconde porte ouverte en Seine-Maritime organisée par la chambre d'agriculture. Plusieurs professionnels, dont des agriculteurs, ont pu découvrir une exploitation innovante.

Les participants ont profité de plusieurs intervenants lors de cet après-midi et notamment Jean-Jacques Pinguet qui a présenté son projet de valorisation de la biomasse produite sur son exploitation en chaudière et auprès de collectivités.

Bastien Langlois de la chambre d'agriculture a présenté la gestion des 6 km de haies de l'exploitation avec la mise en place d'une rotation de coupe de 10 à 15 ans. L'itinéraire technique du miscanthus a été détaillé par Caroline Wathy de la société Novabiom, depuis la plantation jusqu'aux différentes possibilités de valorisation. Une visite de la chaudière biomasse poly-combustible de l'agriculteur a été présentée par la société Energy Concept, installateur de la chaudière, et par Denis Hernandez des Défis ruraux. Enfin, une visite de la parcelle de miscanthus a ponctué cette demi-journée.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA SEINE-MARITIME



Le miscanthus, pourquoi pas ?

Cultivé depuis maintenant une dizaine d'années pour une utilisation essentiellement énergétique*, le miscanthus propose de nombreuses utilisations, en particulier en élevage.

C' est aussi une plante plutôt facile à cultiver et qui peut offrir un revenu correct, selon les arguments développés par Caroline Wathy, responsable cultures pour le compte de NovaBiom, une entreprise spécialisée dans la production et la commercialisation de plant basée à Champhol en Eure-et-Loir. dité est inférieure à 17 %, explique la spécialiste.

Une récolte par an

Caroline Wathy : « La culture ne nécessite aucun apport d'intrants ».

Appréciée pour ses performances énergétiques élevées, la culture qui recouvre 4 000 ha cultivés en France, essentiellement dans le grand ouest et le bassin parisien, se présente comme une voie de diversification agricole. Mais aussi comme une solution efficace pour gérer la problématique de l'érosion qui touche certaines parcelles ou celle des bassins de captage du fait de l'absence d'intrants en dehors de la première année (traitement antidycotilédones). Toutefois, « il convient d'éviter d'implanter du miscanthus dans des terres à cailloux ou asphyxiantes, voire dans des pâtures du fait de la présence éventuelle de taupins » , préconise Caroline Wathy. Ceci d'autant plus que le coût de plantation de 2000 à 3 000 euros/ha qui comprend la fourniture des rhizomes et la mise à disposition d'une planteuse va

permettre de pouvoir réaliser 20 à 25 récoltes avant destruction par un simple déchaumage.

Economie d'intrants

Tandis que la première récolte intervient dès la deuxième année d'implantation pour un rendement compris entre trois et huit tonnes/ha, le rendement annuel au cours des années suivantes s'établit généralement autour de 15 à 18 tonnes/ha pour un taux d'humidité compris entre 10 et 15 %. « La culture ne nécessite aucun apport d'amendement dans la mesure où l'on extrait uniquement une matière première qui contient de la cellulose et de la lignine » , précise la spécialiste. La récolte nécessite le recours à une ensileuse à maïs sans qu'aucune modification ne soit apportée à la machine. Le produit est ensuite stocké à l'abri et à plat avant d'être proposé à la vente. Le producteur peut alors au choix opter pour un contrat sécurisé auprès de NovaBiom basé sur une rémunération à 70 euros/ tonne ou valoriser lui même sa production auprès de collectivités équipées d'une chaudière spécifique pour un niveau de rémunération qui passe alors à 120 euros/tonne au minimum. De même, le produit pourra trouver preneur auprès des éleveurs pour être utilisé en tant que litière pour les bovins mais aussi dans leur ration pour améliorer la rumination. Philippe Duboelle
* Selon une étude réalisée par l'association AILE, le miscanthus produit 45 fois plus d'énergie que son exploitation n'en nécessite. ■



Les frères Lesch cultivent le miscanthus à Saint-Caprais

Béatrice Ratelet (CLP)

Mickaël et Grégory ont décidé de développer une nouvelle activité avec la production de paillis de miscanthus suite à une visite à la chambre d'agriculture du Cher. Deux frères, Mickaël et Grégory Lesch, céréaliers à Saint-Caprais, ont décidé de se lancer dans une nouvelle culture : le miscanthus, suite à la visite d'une parcelle d'essai de la chambre d'agriculture du Cher. « Dès 2010, nous avons tenté l'expérience sur une parcelle de cinq hectares, une parcelle qui est restée immobilisée pendant longtemps car le rhizome reste en terre après la récolte, explique Mickaël. C'est une culture qui ne demande ni engrais, ni pesticide, aussi commençons-nous à avoir des résultats depuis seulement deux ans. » Une production 100 % naturelle Le miscanthus, originaire d'Asie, se cultive en plein champ. Durant l'été, il pousse à vue d'oeil et atteint jusqu'à trois mètres de hauteur. « Il sèche pendant l'hiver et perd ses longues feuilles qui tombent au sol en formant une sorte d'humus, ajoute Mickaël. Seules les tiges se récoltent au printemps avec une ensileuse. Elles sont stockées au sec sous forme de paille fibreuse de tiges broyées. » Grégory précise que la production de miscanthus possède de nombreux débouchés, « comme la biomasse avec le chauffage, le carburant, l'industrie avec la cellulose, la plasturgie, l'isolation dans le bâtiment, la litière pour l'élevage ou le paillage horticole qui

est pour l'instant notre principal marché ». Le paillis de miscanthus a plusieurs atouts : d'abord, c'est un produit 100% naturel, « de plus, il améliore le sol en se décomposant, son PH est neutre, il limite l'évaporation, protège le sol du gel. Sa couleur claire fait également ressortir les plantes colorées des massifs. » La vente du paillis de miscanthus peut se faire auprès des particuliers. Les villes de Bourges et de Saint-Amand l'ont par exemple déjà adopté pour leurs massifs. « Notre paillis provient exclusivement du Berry puisqu'il est issu en totalité de notre production à Saint-Caprais », insistent les frères Lesch.

Mickaël et Grégory ont développé cette nouvelle activité au sein de l'exploitation familiale céréalière. Mickaël, 36 ans, est marié et père de deux petites filles, et Grégory, 32 ans, est également le père d'une fillette. Capraisiens depuis toujours, après des études au lycée agricole de Bourges, ils sont revenus à Saint-Caprais travailler au sein de l'exploitation familiale céréalière qu'ils ont agrandi en créant leur propre structure.

· Contact : Tél. 02 48 55 16 42 ou 06 22 51 06 94. Mail : scalesarcades@wanadoo.fr ■

Des multiples utilisations du miscanthus

Différentes utilisations sont possibles pour le miscanthus. Le plus méconnu est sans doute le complément de ration alimentaire pour les bovins.

En parallèle à son activité agricole et de fabrication d'huile sur l'exploitation familiale, Benoît Guilbert se charge de la commercialisation d'un certain nombre de produits forestiers au travers de la société Rettemoy Bois Energie. Celle-ci a été créée en 2009 en en an-nexe de la Ferme Rettemoy – l'autre nom de la ferme Guilbert – et exerce une activité de vente de

bûche de bois de chauffage, granulés de bois, briques compactées. Dans sa gamme, elle compte aussi un paillage végétal produit à partir d'une parcelle de miscanthus implantée sur la ferme. Sa particularité est d'être en cours de certification bio. Le miscanthus permet « un paillage végétal, 100 % biodégradable et naturel, qui limite les mauvaises herbes, isole du gel et de la chaleur et limite les arrosages », détaille Benoît Guilbert. Pour les professionnels, le miscanthus peut aussi avoir d'autres utilisations : paillage horticole ou

urbain, litière animale pour volailles et chevaux, combustible. Depuis plus récemment, le miscanthus sous forme de copeaux peut également entrer en complément alimentaire dans la ration d'animaux ruminants : « Utilisé dans le mélange des rations humides, il permet à la vache laitière de ruminer plus longuement, entraînant ainsi une diminution des acidoses et une meilleure valorisation de l'alimentation », rapporte Benoît Guilbert. ■



Un appel à projets pour la production de chaleur

Récolte de **miscanthus** destiné à l'alimentation d'une chaufferie à biomasse. ©C.Legall/GFA



Sékolène Royal lance un nouvel appel à projets pour la production de chaleur renouvelable à partir de la biomasse. Les secteurs de l'agriculture, de l'industrie et du tertiaire privé sont concernés. Cet appel à projets est financé par le fonds chaleur géré par l'Ademe.

Dépôt de dossiers tout au long de l'année

Pour les projets de petites et moyennes installations, assurant une production énergétique annuelle inférieure à 1 000 tep (tonnes-équivalent pétrole), soit 11 630 MWh. Les candidatures peuvent être déposées dès maintenant et tout au long de l'année. Pour les projets de grandes installations, qui concernent peu le secteur agricole, la date limite de dépôt est fixée au 15 décembre 2016. Ces installations doivent assurer une production annuelle supérieure à 1 000 tep.

Les dépôts de candidature se font sur la plateforme en ligne unique www.ademe.fr/actualites/appel-a-projets.

C. Le Gall